



Installation de la Commission locale de l'eau du bassin versant de la Tille

Mairie de Saint Julien
le 17/10/2018 à 10 h 00



Rappels : le SAGE, la CLE et son fonctionnement



Périmètre et enjeux du bassin versant de la Tille

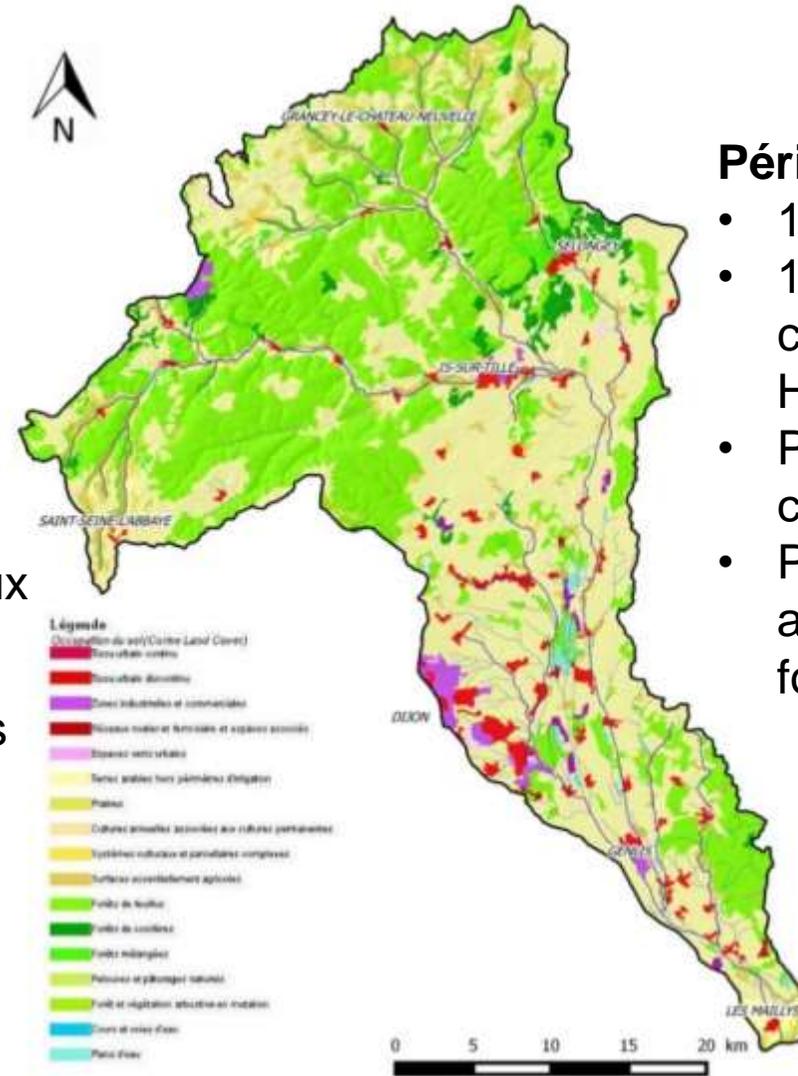
4 grands enjeux

Enjeu 1: Retrouver et maintenir l'équilibre quantitatif entre la demande en eau et les besoins des milieux

Enjeu 2: Préserver et améliorer la qualité des eaux

Enjeu 3: Préserver et améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides

Enjeu 4: Conjuguer harmonieusement le développement des territoires et la gestion durable des eaux

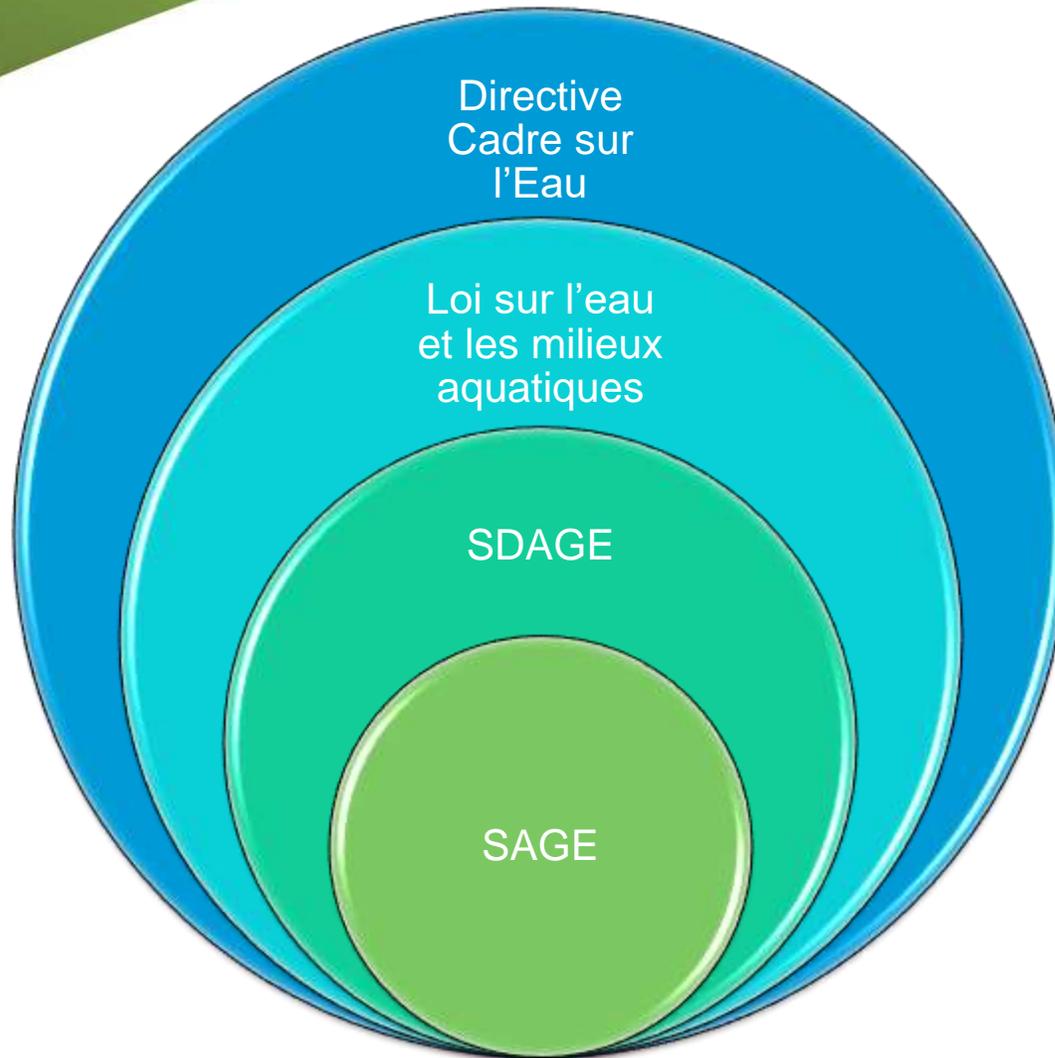


Périmètre:

- 1276 km²
- 117 communes concernées (7 en Haute-Marne)
- Près de 800 km de cours d'eau
- Plaine céréalière au sud – versants forestiers au nord



Le SAGE: un outil « élémentaire » du dispositif de gestion des eaux



Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau.

=

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités du territoire.

=

Eau / SAGE ↔ Urba / SCoT

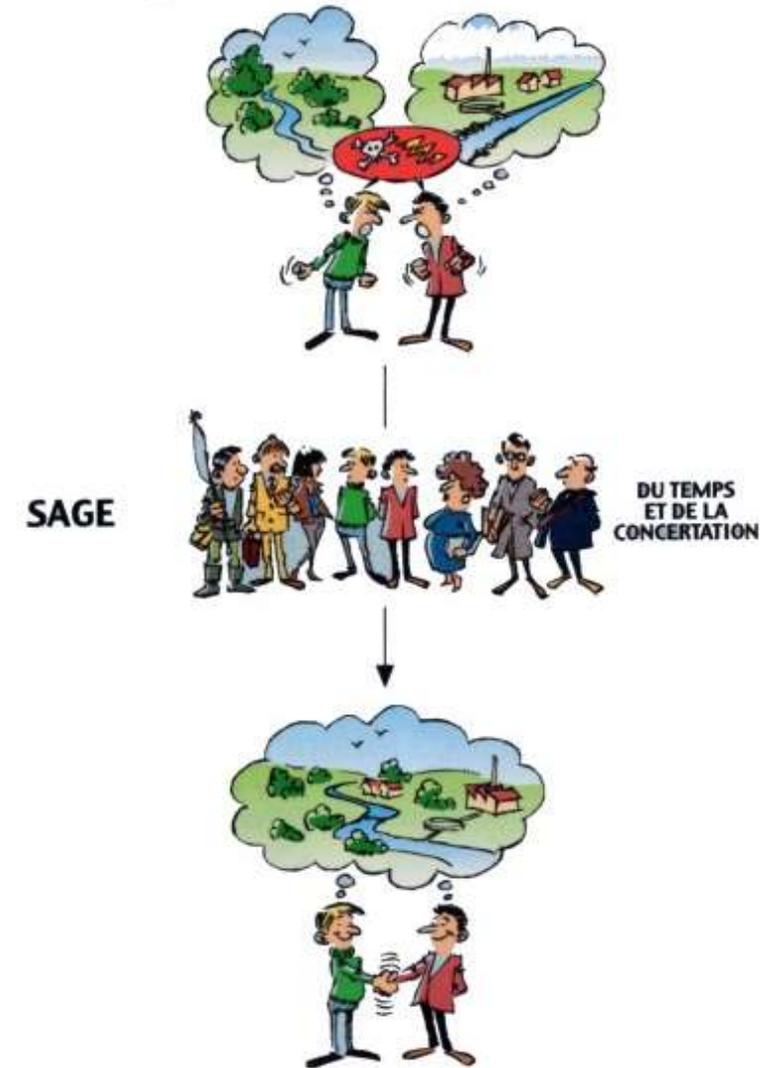
Le SAGE planifie, recommande et encadre

Le SAGE fixe, coordonne et hiérarchise des **objectifs généraux d'utilisation, de valorisation et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau et des milieux aquatiques.**

Il identifie les conditions de réalisation et les moyens pour atteindre ces objectifs :

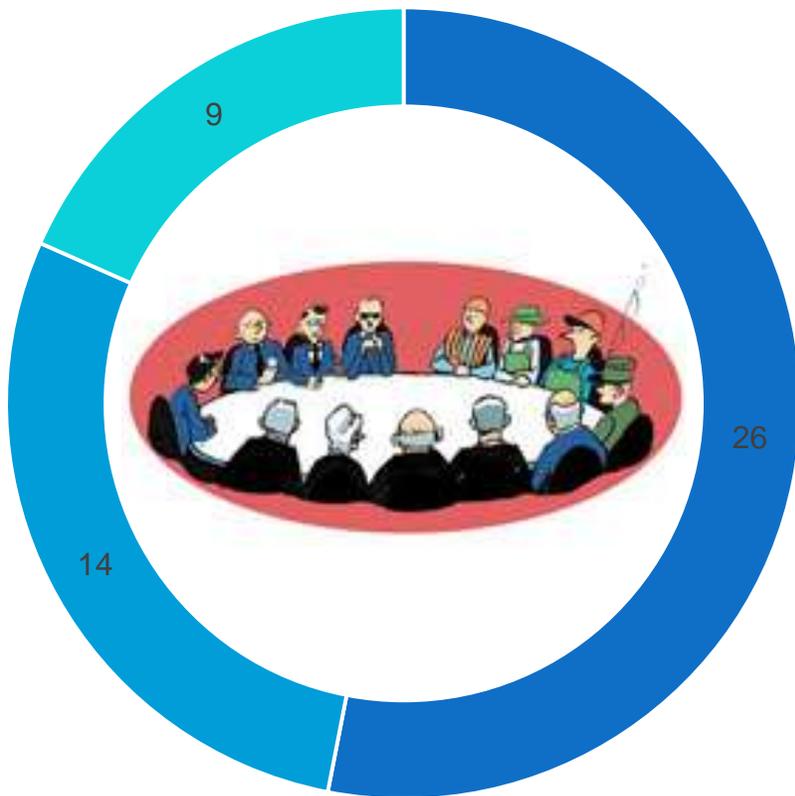
- il précise les objectifs de qualité et quantité du SDAGE, en tenant compte des spécificités du territoire,
- il énonce des priorités d'actions,
- il édicte des règles particulières d'usage.

Il est élaboré par la commission locale de l'eau (CLE): 49 membres



Commission locale de l'eau et règles de fonctionnement

CLE



■ Elus ■ Usagers ■ Etat

Elections

- **Président et vice-présidents** élus parmi et par les représentants du collège des élus
- **Bureau** (13 membres), chargé de préparer les dossiers et les séances de la CLE + avis de la CLE :
 - le Président de la CLE,
 - 6 membres du collège des élus (dont VP)
 - 3 membres du collège des usagers
 - 3 membres du collège de l'Etat.

NB: scrutin majoritaire à deux tours – membres présents ou représentés

Fonctionnement

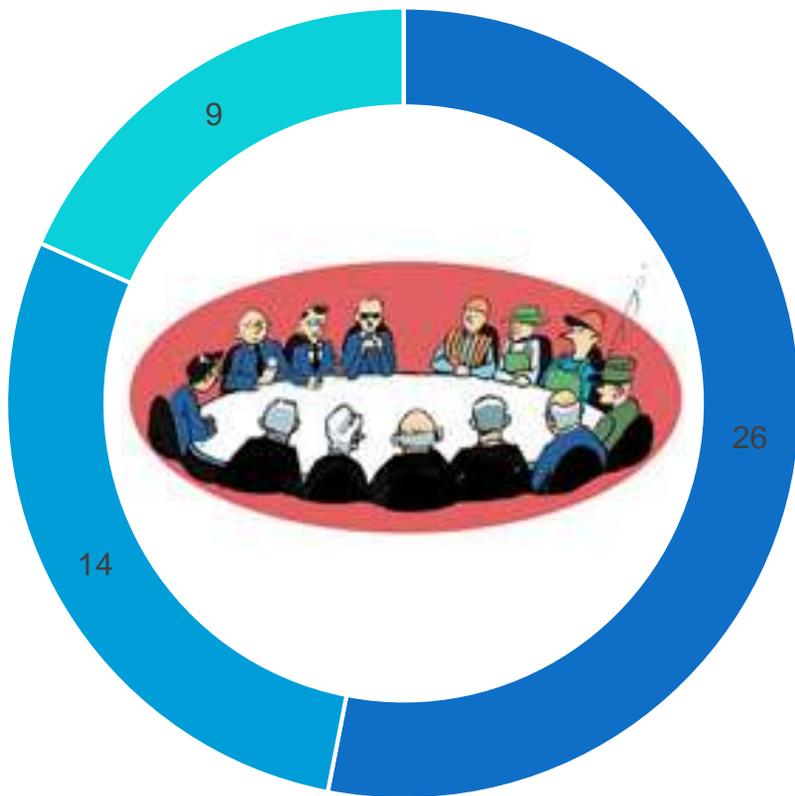
- **Commissions thématiques** : proposition et concertation:
 - Cadre de vie / territoire = bureau
 - Milieux aquatiques
 - Ressources en eau

présidées par le Président de la CLE ou les Vice-Présidents

- **Secrétariat technique et administratif** confié à l'EPTB Saône et Doubs

Commission locale de l'eau et règles de fonctionnement

CLE



■ Elus ■ Usagers ■ Etat

Votes:

- Les délibérations de la CLE sont prises à la majorité des voix des membres présents, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix.
- Toutefois, la CLE ne peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du SAGE qu'à la majorité qualifiée. Si ce quorum n'est pas atteint après une seconde convocation, la commission peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.
- Les votes se font à main levée sauf demande contraire d'un des membres.



Elections du Président, des Vice-présidents et du bureau



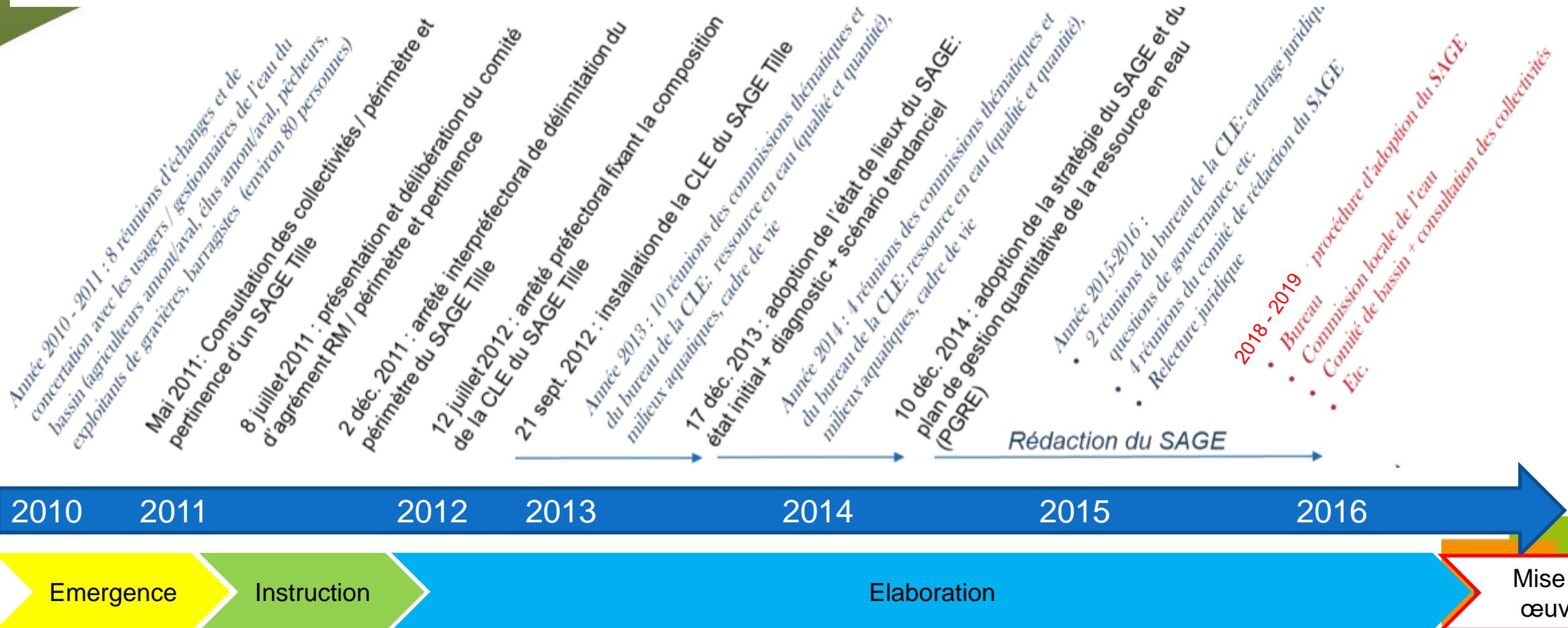


Rappel du niveau d'avancement de l'élaboration du SAGE



L'élaboration du projet de SAGE

Plus de 30 réunions de travail et de concertation en CLE, bureau, commissions thématiques et techniques
Environ 200 acteurs différents ont participé ou ont été consultés (réunions, sondages, ateliers de concertation, etc.)



Niveau d'avancement du projet de SAGE

Dossier préliminaire



Etat des lieux



Arrêté périmètre

Arrêté CLE

Adoption EDL

Stratégie



Adoption
Stratégie
PGRE

Rédaction du projet de SAGE

Projet de SAGE + REE



- PAGD (synthèse de l'EDL + dispositions)
- Règlement (règles)
- Rapport d'éval. enviro.

Relecture juridique

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

Emergence

Instruction

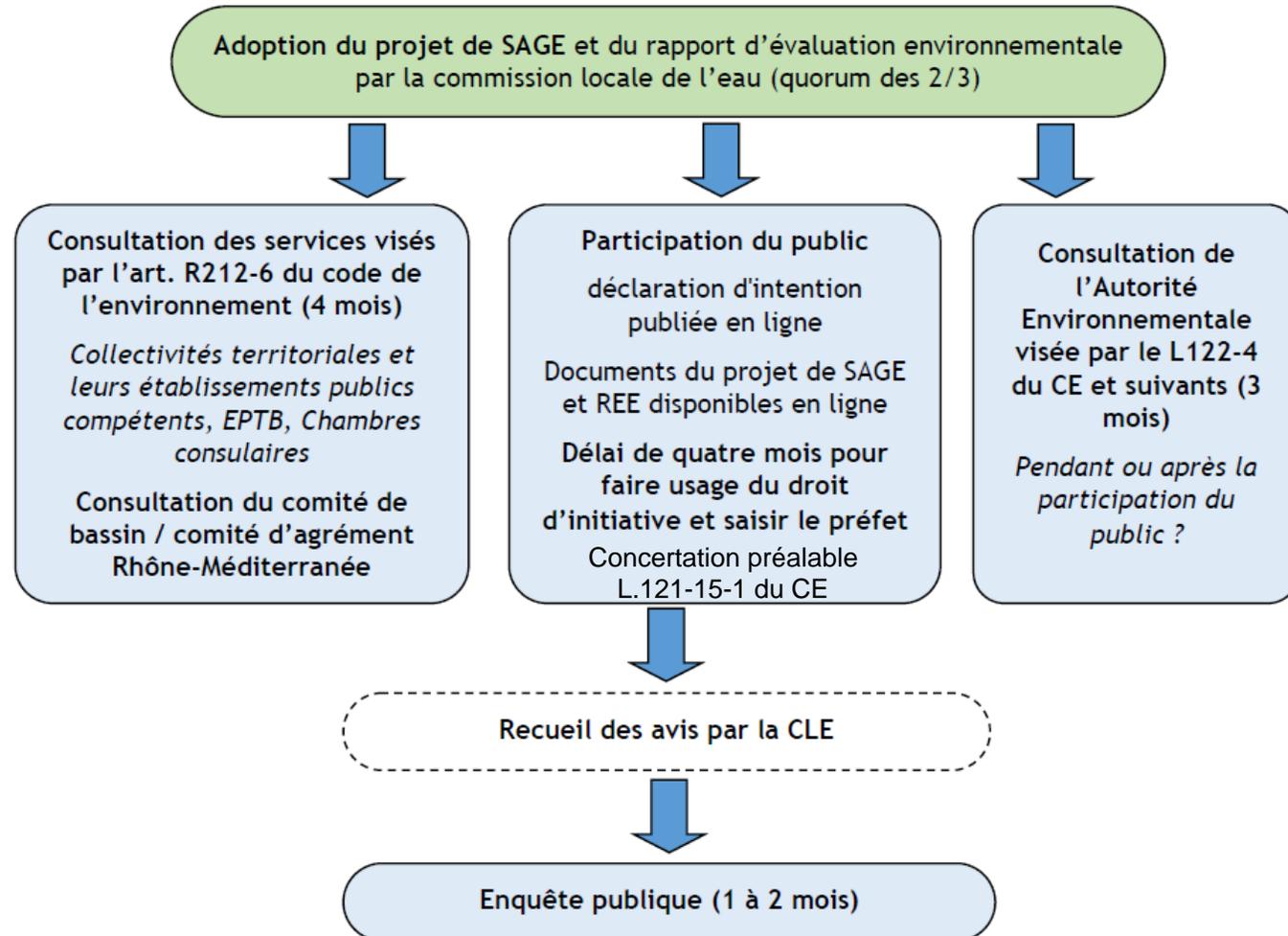
Elaboration

Enquête
publique

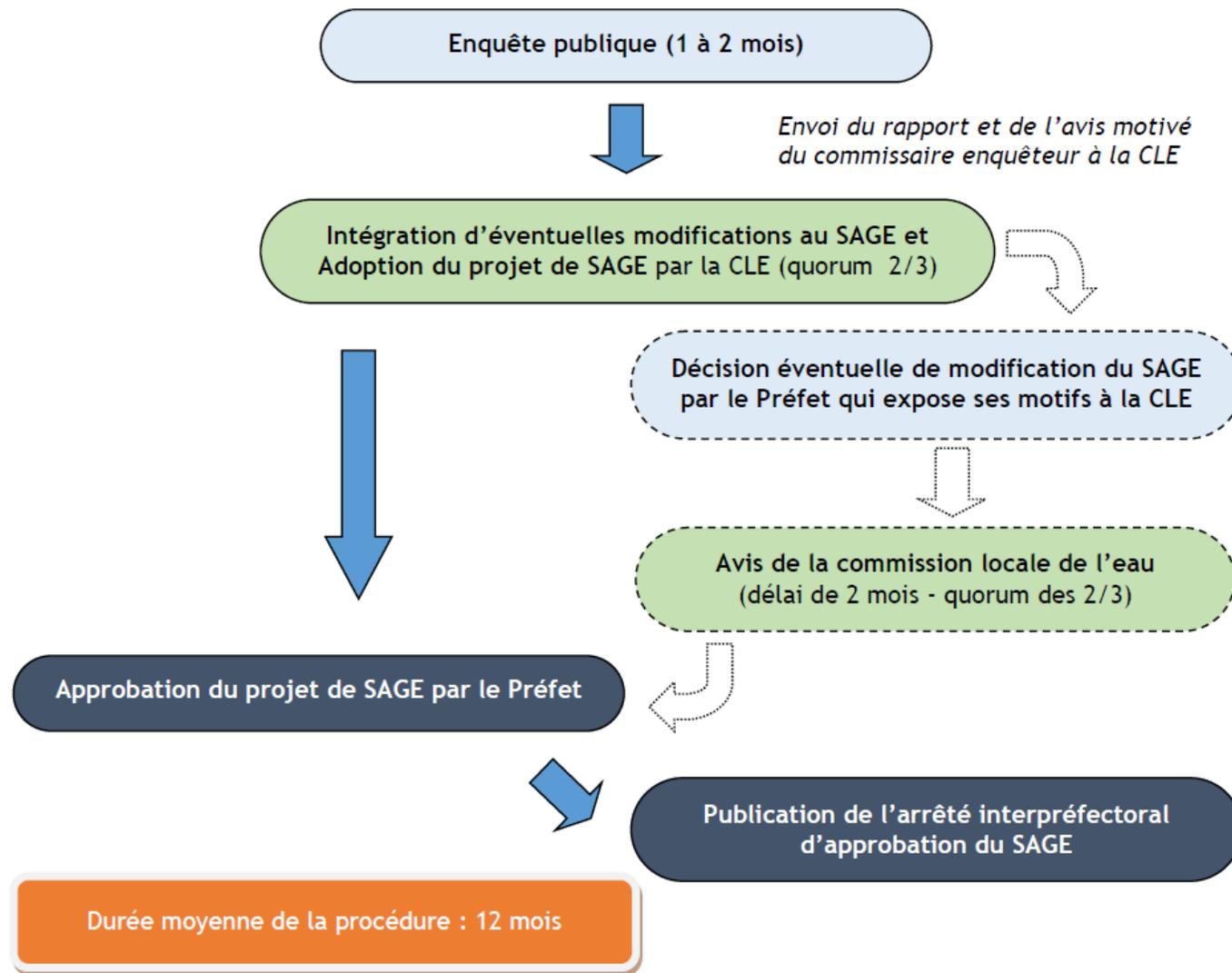
Mise en
œuvre

LA PROCEDURE DE CONSULTATION ET D'APPROBATION DU SAGE

Un nouvel arrêté de composition de la CLE (suite à la fusion de certains EPCI à FP + GEMAPI) était nécessaire pour engager la procédure de consultation et d'approbation du SAGE



LA PROCEDURE DE CONSULTATION ET D'APPROBATION DU SAGE





Bilan technico-financier du Contrat de bassin Tille 2011-2017

*Grandes lignes
Rapport (100p)*

<http://www.gesteau.fr/document/bilan-technico-financier-du-contrat-de-bassin-de-la-tille-2011-2017>

Il ne s'agit pas d'une évaluation « critique » ou d'une approche prospective



Le Contrat – Un outil pour agri!

- Le contrat de bassin (ou de rivière) est un engagement technique et financier entre L'Etat (et ses établissements publics), les collectivités territoriales et autres acteurs locaux pour la mise en œuvre d'un programme d'actions visant à restaurer le bon état des masses d'eau.
- Le programme d'action du contrat de la Tille s'est concentré sur les priorités du Programme de Mesures, notamment « milieux aquatiques » et « équilibre quantitatif ».
- Les autres thématiques relevaient essentiellement de dispositions réglementaires ou de plans / programmes supra-locaux (Ecophyto, PVE, directive nitrates, ERU, etc.)

SA_01_13	Tille
Problème à traiter :	Gestion locale à instaurer ou développer
Mesures :	1A10 Mettre en place un dispositif de gestion concertée
Problème à traiter :	Substances dangereuses hors pesticides
Mesures :	5A04 Rechercher les sources de pollution par les substances dangereuses
Problème à traiter :	Pollution par les pesticides
Mesures :	5D01 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles
	5D07 Maintenir ou implanter un dispositif de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
	5D27 Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles
	5D28 Sécuriser les différentes phases de manipulation des pesticides (stockage, remplissage, rinçage, lavage) et équiper le matériel de pulvérisation
	5F31 Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts
Problème à traiter :	Dégradation morphologique
Mesures :	3C14 Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
	3C16 Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel
	3C30 Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés
Problème à traiter :	Perturbation du fonctionnement hydraulique
Mesures :	3A01 Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes
Problème à traiter :	Déséquilibre quantitatif
Mesures :	3A10 Définir des objectifs de quantité (débits, niveaux piézométriques, volumes mobilisables)
	3A11 Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau
	3A15 Créer un ouvrage de substitution



Taux de réalisation « technique » du Contrat

Le programme du Contrat de bassin 2011-2017 disposait de 91 fiches action portant sur 4 thématiques principales:

Volets	actions prévues	Etat d'avancement				Taux de réalisation
		Terminée	En cours de réalisation	En préparation	Non-engagée ou annulée	
Maîtrise des pollutions	16	9	3	0	4	69 %
Préservation et restauration des milieux aquatiques	56	22	5	9	20	48 %
Equilibre quantitatif	5	4	1	0	0	100 %
Animation	14	8	2	0	4	71 %
Total	91	43	11	9	28	59 %

Bilan de la mise en œuvre de ce programme est contrasté selon les thématiques:

- Plutôt bon sur la maîtrise des pollutions: réglementation et programmes supra-locaux
- Bon sur l'équilibre quantitatif: travail important de la CLE (Volumes prélevables, PGRE)
- Mitigé sur les milieux aquatiques: évolutions législatives sur la continuité écologique et manque de concertation lors de l'élaboration du Contrat (peu d'adhésion des propriétaires concernés)

Entretien des cours d'eau

Plus de 200 km de cours d'eau entretenus par les syndicats de rivière dans le cadre de DIG



Restauration de la morphologie des cours d'eau

La Goulotte à Chevigny



La Creuse à Avot



La Venelle à Selongey



La Tille à Til-Chatel



Restauration de la continuité écologique

Effacement d'un ouvrage à Pellerey

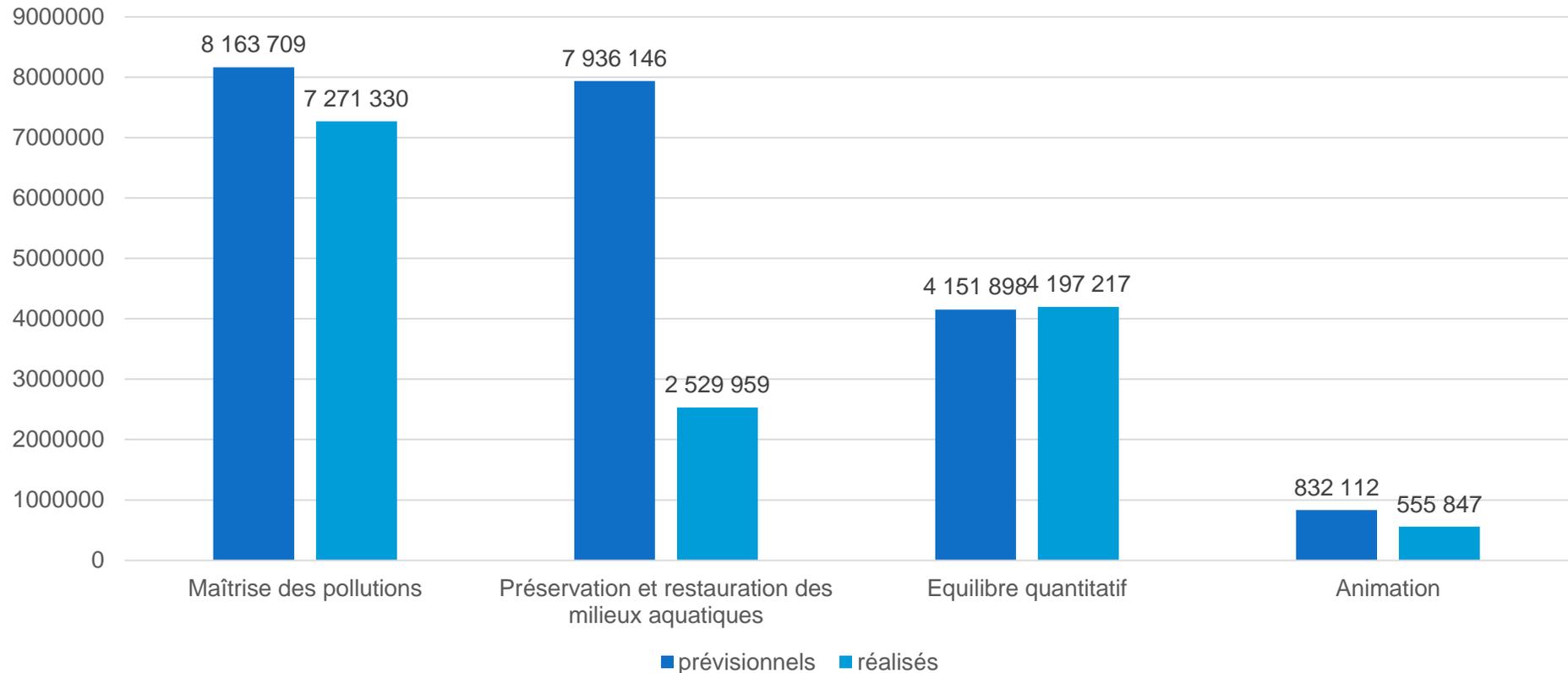


6 ouvrages hydrauliques aménagés

Etudes « projet » sur 9 ouvrages ou ensembles hydrauliques identifiés comme prioritaires au titre du « Grenelle » ou du SDAGE RM 2010-2015



Bilan des engagements financiers du Contrat



Le montant prévisionnel global du contrat de bassin s'élevait à 21 millions d'euros. L'engagement financier à l'issue du contrat représente 14,5 millions d'euros, soit près de 70 % de l'enveloppe prévisionnelle.

Sur le volet « milieux aquatiques », plusieurs opérations ont été abandonnées ou ne sont pas ou pas encore en phases « travaux »



Merci de votre attention

Contats EPTB Saône et Doubs / Tille:

Coordonnateur : Julien MOREAU
julien.moreau@eptb-saone-doubs.fr – 03 80 75 17 21

Technicien de rivières: Benoit CLAIR
Benoit.clair@eptb-saone-doubs.fr – 03 80 75 17 18

Web: <http://www.eptb-saone-doubs.fr/tille>

